

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 13 mai 2010 sous la référence VI/EM/010/2010, la note d'information relative à l'offre publique de retrait obligatoire initiée par le Consortium mené par COPROPAR et composé de COPROPAR, GROUP INVEST et LAFARGE SA.

Les principales caractéristiques de l'opération susmentionnée sont :

- Nombre de titres visés : 4 071 421 actions
- Prix: 1 900 dirhams par action
- Montant maximal de l'opération : 7 735 699 900 Dhs
- Durée de l'offre: du 24 mai au 15 juin 2010 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques telle que modifiée et complétée par la loi n°46-06, le Consortium mené par COPROPAR a présenté une offre publique de retrait sur la totalité des actions de SNI constituant les actions non détenues par les Initiateurs, afin d'offrir aux actionnaires minoritaires l'opportunité de se retirer du capital de SNI.

Rappelons que cette offre publique de retrait est préalable à la radiation de la valeur SNI de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de SNI, de LAZARD Frères et dans les établissements chargés de recueillir les ordres de vente des actionnaires à savoir :
 - Toutes les banques ;
 - Toutes les sociétés de bourse.
- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma),
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site Internet.

Contact CDVM:

Tél : 0537 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/010/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières